

RÈGLEMENT DU TIRAGE AU SORT
JEU CONCOURS CONCERT GIMS DIMANCHE 21 DECEMBRE 2025
DU 1 OCTOBRE AU 5 NOVEMBRE 2025

ARTICLE 1- Organisateur

Paris La Défense, est un établissement public à caractère industriel et commercial, dont le siège social est situé 110 Esplanade du Général-de-Gaulle – Cœur Défense – Tour B - à Paris La Défense Cedex (92931), enregistré au RCS de Nanterre sous le numéro 833 718 794 – identifié SIRET 833 718 794 00013 – NAF 4110C, (ci-après « l'Organisateur »).

ARTICLE 2 -Généralités

Paris La Défense gère un compte sur les réseaux sociaux Facebook, Twitter et Instagram et LinkedIn sur lesquelles il peut être amené à organiser des jeux concours gratuits et sans obligation d'achat visant à faire gagner des lots aux participants (ci-après « Jeu(x) »).

Ces jeux seront mis en ligne pour une durée limitée et annoncés par l'Organisateur par un post sur la Page Paris La Défense du réseau social concerné invitant le joueur à participer (ci-après « l'Annonce »).

Chaque jeu est régi par le présent règlement général (ci-après « Règlement ») qui en fixe les règles, et qui fixent notamment l'adresse des comptes concernées, la mécanique de participation au Jeu, ainsi que les dates de début et fin, nombre de gagnants et dotations du Jeu. Le règlement de ce jeu concours est accessible sur : <https://archie.parisladefense.com/event/halloween-a-paris-la-defense>.

L'Organisateur organise du 1^{er} octobre au 5 novembre 2025, un jeu concours via son formulaire d'inscription :
Jeu : <https://archie.parisladefense.com/event/halloween-a-paris-la-defense>

ARTICLE 3 – Modalités de participation

Sous réserve de l'alinéa 2 ci-dessous, la participation aux jeux est ouverte à toute personne majeure résidant en France métropolitaine et inscrit au formulaire de participation au jeu concours.

Le personnel de l'Organisateur n'est pas autorisé à participer. Seules les participations réalisées sur le formulaire d'inscription seront prises en comptes pour le tirage au sort final.
Il ne sera accepté qu'une seule participation par personne physique.

Toute inscription par un autre moyen que ceux-précisés ci-après ne pourra être prise en compte. De même, toute participation notamment incomplète, avec des coordonnées inexactes ou envoyée après la date limite d'inscription fixée aux présentes conditions, sera considérée comme nulle.

La volonté de fraude avérée ou la tentative de tricherie démontrée d'un participant, notamment, par la création de fausses identités permettant de s'inscrire plusieurs fois pourra être sanctionnée par l'interdiction formelle et définitive de participer au jeu-concours.

La participation à chaque Jeu implique :

- d'avoir pris connaissance et d'accepter le Règlement du Jeu publié sur le Site (sera mis en place sur chaque Annonce de Jeu). <https://archie.parisladefense.com/event/halloween-a-paris-la-defense>
- de respecter les mécaniques décrites ci-après en fonction du type de Jeux concernés.

ARTICLE 4 Mécaniques de Jeux

L'Organisateur publie l'Annonce du Jeu sur la page Paris La Défense du réseau social concerné.

JEU : Formulaire d'inscription

Le jeu-concours se déroulera du 1^{er} octobre à 10h00 au 5 novembre 2025 à 23h59. La participation au tirage au sort est conditionnée par les points suivants sur le formulaire d'inscription :

- Disposer d'un ordinateur, tablette ou téléphone et d'une connexion internet

- S'inscrire en remplissant le formulaire mis à disposition sur le site de Paris La Défense
<https://archie.parisladefense.com/event/halloween-a-paris-la-defense> (1 seule participation par adresse électronique)

Le tirage au sort aura lieu le 6 novembre et le gagnant sera informé dans les 72h par mail.

Le gagnant devra répondre dans les 72h à compter de l'envoi du mail et fournir ses coordonnées complètes. Sans réponse de la part du gagnant dans les 72 heures suivants l'envoi du mail, il sera déchu de son lot et ne pourra prétendre à aucune indemnité, dotation ou compensation que ce soit.

Dans cette hypothèse, les lots seront attribués à un suppléant désigné lors d'un second tirage au sort.

Seuls les tirages au sort détermineront les gagnants parmi les participants ayant respecté toutes les conditions de participations établies.

Il ne sera pas possible d'obtenir la compensation financière du lot offert, ni de demander son échange pour l'ensemble des dotations mises en jeu.

Le présent jeu est gratuit et sans obligation d'achat. Toutefois, tout éventuel frais (tel que les frais de connexion à Internet par exemple), nécessaire à la participation au présent jeu, ne sera pas remboursé.

ARTICLE 5 Lots

Le lot est par principe strictement personnel et n'est pas cessible.

Le lot à gagner lors du tirage au sort est :

- 2 x 2 places en catégorie 1, pour le concert de GIMS qui se déroulera à Paris La Défense Arena le 21 décembre 2024.
Voir plus d'informations sur l'événement : <https://www.parisladefense-arena.com/evenement/gims/>

Chaque place communiquée, est uniquement valable pour le spectacle mentionné ci-dessus.

Les places seront à présenter directement à Paris La Défense Aréna le soir du dimanche 21 décembre 2025. Les places ne seront pas valables pour un autre soir.

Aucun autre lot ne sera attribué par le tirage au sort.

Il ne sera pas possible d'échanger les places pour un autre concert.

Paris La Défense ne prend pas en charge les éventuels frais de transports ou frais d'hébergement des gagnants.

ARTICLE 6 Traitement des données personnelles

L'Organisateur est responsable du traitement des données personnelles des participants, au sens du Règlement européen relatif à la protection des données personnelles (« RGPD ») n°2016/679.

Le traitement a pour finalité la bonne gestion du Jeu auquel l'utilisateur a choisi de participer.

La base légale du traitement est le consentement.

Pour la participation aux Jeux, l'Organisateur a besoin de collecter et traiter : le pseudonyme ou les nom et prénom servant d'appellation au compte des participants sur le réseau social concerné (Facebook, Instagram, Twitter ou LinkedIn) et pour permettre la récupération de la dotation, les participants tirés au sort devront obligatoirement fournir à Paris La Défense des informations et données personnelles les concernant (nom/prénom/adresse mail).

Sans ces données, la participation aux Jeux et l'attribution des dotations sont impossibles. Ces données sont uniquement destinées aux équipes de l'Organisateur et à ses éventuels sous-traitants.

Ces données ne seront pas stockées et seront supprimées automatiquement après confirmation de la réception de la dotation.

Le parrain du jeu-concours ne sera pas amené à traiter de données personnelles.

Pour exercer vos droits, vous pouvez également contacter notre Délégué à la Protection des Données par mail (dpo@parisladefense.com)

ARTICLE 7 Acceptation du règlement

La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement qui est disponible gratuitement sur la page <https://www.parisladefense.com/fr/reglement-jeu-concours>. Toutes les difficultés pratiques d'application ou d'interprétation de celui-ci seront résolues souverainement par l'Organisateur.

Les participants s'interdisent de publier du contenu, de quelque nature que ce soit, qui serait contraire ou susceptible d'être contraire à l'ordre public, aux bonnes mœurs ou aux lois et règlements en vigueur. À défaut, l'Organisateur se réserve le droit de supprimer tout commentaire qui ne respecterait pas les termes du présent règlement et/ou la réglementation en vigueur et la participation de l'auteur du contenu litigieux sera considérée comme nulle.

ARTICLE 8 - Vérification de l'identité

Le gagnant sera contacté par mail à l'adresse renseignée sur le formulaire. L'Organisateur se réserve le droit de vérifier l'identité du gagnant auprès de celui-ci de même que sa capacité à recevoir son prix personnellement.

A cette fin, les participants autorisent toute vérification concernant leur identité. Toute indication d'identité frauduleuse, fausse, mensongère, incorrecte, inexacte entraîne l'élimination du participant.

L'Organisateur ne pourra en aucun cas être tenue responsable en cas d'usurpation d'identité ou de tout autre acte de tromperie de l'un des participants sur son identité.

ARTICLE 9 Responsabilité

L'Organisateur ne sera pas responsable en cas d'intervention malveillante, de problèmes de connexion, de problèmes de matériel ou logiciel, de perturbations extérieures à l'Organisateur qui pourraient affecter le bon déroulement des Jeux. Ainsi, l'Organisateur ne saurait être tenu pour responsable d'éventuels dysfonctionnements liés au réseau Internet lui-même ou liés à toute intrusion, tentative d'intrusion ou fraude ayant entraîné des défaillances dans l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité ou la gestion du jeu.

L'Organisateur ne saurait être tenu pour responsable de l'encombrement du réseau Internet, de la qualité de l'équipement des internautes, ni de la qualité de leur mode d'accès qui pourraient avoir des répercussions sur le délai d'acheminement des réponses ou sur le temps de connexion nécessaire à la participation.

Notamment l'Organisateur n'offre aucune garantie en lien avec les réseaux sociaux. La participation à ces Jeux implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites d'internet et des réseaux sociaux, l'absence de protection de certaines données contre d'éventuels détournements ou piratages et contre les risques de contamination par d'éventuels virus circulants sur le réseau.

Si pour quelque raison que ce soit, ce jeu ne devait pas se dérouler comme prévu par suite par exemple d'un virus informatique, d'un bug, d'une intervention, intrusion non autorisée sur le système informatique, d'une fraude, ou d'une défaillance technique ou tout autre motif dépassant le contrôle de l'Organisateur et corrompant ou affectant la gestion, la sécurité, l'équité, la bonne tenue du jeu, l'Organisateur se réserve alors le droit discrétionnaire d'écourter, proroger, modifier, reporter ou annuler le jeu ou encore d'y mettre fin.

Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait. Le fournisseur du lot qui ne dépend pas de l'Organisateur est seul responsable de la bonne exécution de ses obligations, notamment en cas de réclamations, de dysfonctionnements ou de dommages. L'Organisateur ne peut être tenu responsable des manquements du fournisseur ou des défauts éventuels du lot ou de l'annulation des lots. Dotations seront à récupérer directement par les gagnants à l'accueil du centre commercial Westfield Les 4 Temps dans un délai de 6 mois (cf. Article 5).

Aussi, la responsabilité de l'Organisateur ne pourra être engagée si les participations ne sont pas enregistrées, incomplètes, ou impossibles à vérifier.

L'Organisateur ne saurait notamment être déclaré responsable pour toutes erreurs, omissions, interruptions, effacement, perte de tout courrier électronique et plus généralement, de la perte de toute donnée de ce fait.

L'Organisateur se réserve également le droit de disqualifier tout participant qui altère le fonctionnement du jeu ou du site web ou encore qui viole les règles du présent règlement.

L'Organisateur décline toute responsabilité pour tous les incidents et accidents qui pourraient arriver aux gagnants pendant la jouissance de leurs lots ou qui pourraient affecter lesdits lots.

ARTICLE 10 Réclamation

Toute réclamation doit être faite par mail à communication@parisladefense.com dans le délai d'un mois suivant la fin du jeu. Aucune réclamation ne sera acceptée après ce délai. Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique concernant l'interprétation du présent règlement pour des raisons de coût et de logistique.

Toute question d'application ou d'interprétation du règlement ou toute question imprévue qui viendrait à se poser dans le délai d'un mois suivant la fin du jeu sera tranchée souverainement par l'Organisateur dans le respect des règles et réglementations existantes. L'Organisateur ne saurait être responsable de tout fait qui ne lui serait pas imputable, notamment un éventuel retard de la distribution du courrier ou du mauvais acheminement informatique, ni de cas de force majeure susceptible de perturber, modifier ou annuler l'opération.

Article 11 – Mise à disposition du règlement

Le Règlement Général de chaque Jeu est gratuitement accessible à cette adresse internet. Aucun envoi papier ne sera effectué par l'Organisateur.